

MODE D'EMPLOI POUR L'ANNEE DE STAGES

En 3e année de Master en Médecine, vous devrez effectuer **10 mois** de stages obligatoires entre le **1er août 2011 et le 31 mai 2012**.

Personnes de contact

L'année de stages est placée sous la responsabilité du Professeur Philippe de Moerloose. La gestion des stages est assurée par le secrétariat de l'année de stages. Toute la correspondance, également celle destinée au responsable, doit être adressée au secrétariat de l'année de stages.

Prof. Philippe de Moerloose
Responsable de la 3e année de Master
CMU - Secrétariat de l'année de stages
Rue Michel-Servet 1, 1211 Genève 4
philippe.demoerloose@hcuge.ch

Mme Ariane Favre
CMU - Secrétariat de l'année de stages
Rue Michel-Servet 1, 1211 Genève 4
Tél. 022 379 50 12
ariane.favre@unige.ch

Le Professeur de Moerloose reçoit les étudiants le lundi matin par l'intermédiaire du secrétariat.

Toute l'information est disponible sur le site de la Faculté de médecine de Genève :
www.unige.ch/medecine/enseignement/formationsDeBase/medecineHumaine/curriculumClinique6.html

Inscription aux stages

Pour choisir vos stages vous disposez du catalogue des stages de la Suisse romande.

Après avoir fait vos choix, remplissez le formulaire de préinscription en indiquant le nom du stage et le numéro de référence. Vous devez mentionner un 2e et un 3e choix.

<u>Nous ne tiendrons pas compte des choix de dates</u>, sauf demande particulière indiquée sous la rubrique " Périodes à bloquer entre le 1er août 2011et le 31 mai 2012" (uniquement pour service militaire, stages à l'étranger et/ou stages hors catalogue Suisse romande).

Il est inutile de prendre contact avec les responsables de stages puisque le secrétariat de l'année de stages centralise tous les stages de Suisse romande et les planifie.

Stages hors catalogue

Vous avez également la possibilité d'effectuer des stages hors catalogue, en Suisse ou à l'étranger ou chez un médecin praticien. Vous devez prendre dans ce cas directement contact avec l'établissement dans lequel vous voulez effectuer votre stage. Envoyez au secrétariat de l'année de stages toute copie de correspondance y relative ; une confirmation écrite (lettre d'engagement) devra nous être remise avant le début du stage. Si vous n'avez pas obtenu de lettre d'engagement au 31 mars 2010, veuillez simplement indiquer les mois qui sont à bloquer sur votre formulaire de préinscription avec la mention des disciplines choisies.

⇨

1. Stages chez un médecin praticien

Le médecin praticien doit être titulaire du diplôme fédéral de médecin et du titre FMH. Les stages au cabinet d'un praticien ne sont possibles qu'en Suisse.

Pour vous inscrire, contactez le médecin praticien pour le choix du ou des mois et indiquez les mois à bloquer sur le formulaire de préinscription.

2. Stages en Suisse

Pour les stages en Suisse allemande : veuillez vous référer au site internet des Facultés de médecine de Berne (www.medizin.unibe.ch), Bâle (www.medizin.unibas.ch) et Zürich (www.med.uzh.ch). Les stages cliniques dans les hôpitaux universitaires sont reconnus d'office. Pour les autres stages, ils sont acceptés s'ils offrent un encadrement suffisant garantissant une prise en charge appropriée de l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant doit fournir au prof. De Moerloose un descriptif du stage (coordonnées de l'institution et du responsable de stage, encadrement, type d'activité, ….) afin qu'il soit validé **avant le début du stage**.

3. Stages à l'étranger (**5 mois maximum**)

Les stages à l'étranger s'effectuant dans des hôpitaux universitaires sont reconnus d'office. Pour les autres stages, ils sont acceptés s'ils offrent un encadrement suffisant garantissant une prise en charge appropriée de l'étudiant. Dans ce cas, l'étudiant doit fournir au prof. De Moerloose un descriptif du stage (coordonnées de l'institution et du responsable de stage, encadrement, type d'activité, ….) afin que qu'il soit validé **avant le début du stage**.

4. Service militaire

Le Cours de Cadre II est reconnu comme équivalent à 2 mois de stages.

Un congé de six semaines pour service militaire peut être accordé pendant un contrat de longue durée (3 mois).

Aide pour remplir le formulaire de préinscription et son annexe

- Les durées de stages (minimum et maximum), indiquées sur le catalogue de la Suisse romande, doivent être respectées.
- Bien choisir ses 2e et 3e choix, les 1er choix ne sont pas toujours possibles.
- Ne pas proposer le même stage à la fois en premier, en deuxième ou en troisième choix.
- L'ordre des stages que vous indiquerez ne pourra pas être respecté lors du placement.
- Après avoir rempli le formulaire de préinscription, veuillez reporter les numéros de référence de chaque premier choix sur la carte blanche, dans la colonne de droite, vous pourrez alors vérifier si votre planification est équilibrée.

CALENDRIER DE LA PLANIFICATION DES STAGES

31 mars 2010	Délai de remise des feuilles de préinscription au secrétariat de l'année de stages
Avril à juin 2010	Répartition des stages
Août – Septembre 2010	Envoi des contrats de stage par le secrétariat de l'année de stages